



FFBAD

Fédération Française
de Badminton

www.ffbad.org

DISPOSITIF SUIVI AVENIR NATIONAL



QU'EST CE QUE LE SUIVI AVENIR NATIONAL (S.A.N) ?

LE SUIVI AVENIR NATIONAL

- **Un dispositif proposé par la FFBA**D aux joueurs et joueuses entre 10 et 13 ans (Benjamins 1, Benjamins 2 et Minimes 1^{ère} année).
- **Un dispositif de suivi de l'évaluation du D.A.N et d'accompagnement de la formation** des joueurs identifiés au regard des fondamentaux d'apprentissages.
- **Un dispositif focalisé sur la progression** au regard des priorités d'apprentissages et non sur les résultats sportifs bruts.

COMMENT INTÉGRER LE SUIVI AVENIR NATIONAL ?

Un dispositif complètement intégré dans la stratégie fédérale en lien avec l'identification des jeunes talents.

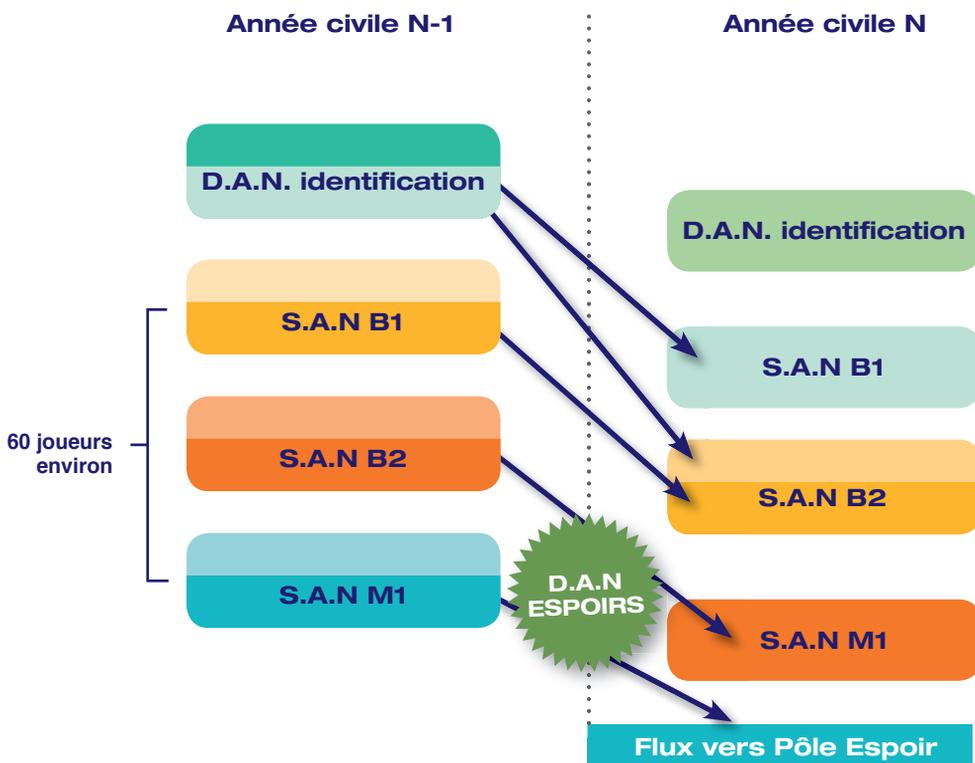
L'entrée dans le S.A.N pourra se faire au travers d'une sélection des joueurs ayant participé au D.A.N « Identification » l'année N-1 (réalisée par les Entraîneurs Nationaux).

Le passage dans le S.A.N de l'année suivante sera conditionné par l'évolution des habiletés du joueur attendues par les entraîneurs nationaux.

LE FONCTIONNEMENT DU SUIVI AVENIR NATIONAL

Le **S.A.N** propose des actions pour les 3 années d'âge (S.A.N 1^{ère} année ; 2^{ème} année ; 3^{ème} année). Le changement d'année de S.A.N intervient au 1^{er} janvier. Il existe donc :

- Un **S.A.N B1** (1^{ère} année)
 - Un **S.A.N B2** (2^{ème} année)
 - Un **S.A.N M1** (3^{ème} année)
- Le **S.A.N** propose une action par trimestre à chaque joueur pour :
 - > Définir en lien avec l'entraîneur du joueur les axes prioritaires de travail pour le trimestre suivant.
 - Le **S.A.N** garantit la participation à l'ensemble des actions indépendamment des résultats sportifs (sous réserve du respect de la convention).



CONDITIONS D'ENTREE DANS LE S.A.N

Le S.A.N exige un volume d'entraînement hebdomadaire minimum :

- 6h pour les benjamins (S.A.N 1^{ère} et 2^{ème} année).
- 8h pour les minimes 1^{ère} année (S.A.N 3^{ème} année).

Le S.A.N demande un encadrement de qualité :

- Un Entraîneur diplômé d'Etat ou diplômé Fédéral ou en cours de formation.
- Un Entraîneur engagé dans le projet qui intègre les recommandations et qui participe à une action identifiée dans l'année.

EN SAVOIR PLUS SUR LE SUIVI AVENIR NATIONAL ?

Retrouvez les informations sur les effectifs et les actions des différents S.A.N sur le site fédéral dans l'espace dédié.

Le site internet de la FFBaD

www.ffbad.org

Pour toutes vos questions sur le Suivi Avenir National

Contactez le secteur du « PPF Territorial »

- **Loïc PARLON**
- 06 98 93 89 10
- loic.parlon@ffbad.org



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE BADMINTON

9-11 avenue Michelet 93583 Saint-Ouen Cedex - T 01 49 45 07 07

www.ffbad.org